



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

Séance régulière tenue le 7 avril 2026 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Sont présents :

Mme Sarah Bernier,
M. Simon Habel,
M. Denis Laprise,
M. Jean-Claude Giroux,
Mme Ghislaine Litière

Sous la présidence de monsieur Daniel Mercier, maire.

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

Une séance de travail s'est tenue le jeudi 2 avril 2026 au bureau municipal à 18h30. La documentation nécessaire pour la séance a été partagée à ce moment.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Daniel Mercier, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-04-01 : LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sarah Bernier, appuyée par Simon Habel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel modifié (modification/s effectuée/s en surbrillance jaune) :

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de séance régulière du 2 mars 2026 et de la séance spéciale du 18 mars 2026.
4. Approbation des comptes
5. Approbation de paiements de factures.
 - a) Facture – TELUS – Services – Internet – Loisirs – 126,47 \$
 - b) Facture – Info Page – Services – 76,75 \$
 - c) Facture – Paquet et Fils – Huile à fournaise – Complexe – 1 137,83 \$
 - d) Facture – Municipalité NDR – Entente sécurité incendie – 963,52 \$
6. Correspondance



- a) Correspondance – Démission de la conseillère – Mylène Gill – Siège # 5
- b) Correspondance – Avis de dépôt d’une pétition citoyenne et de lettres citoyennes – Projets hydroélectriques
- c) Correspondance – CAB – Demande de rencontre – Conseil municipal
- d) Correspondance – Enquête FQM – Rémunération des élu/e/s
- e) Correspondance – Accusé réception – Député Bernard Généreux – Résolution – Responsabilité des fournisseurs de services en télécommunication

7. Administratif

- a) Administratif – Programme Premiers répondants - FQM
- b) Administratif - Résolution – Usage du français uniquement – Municipalité
- c) Administratif – Action au compte Desjardins – Fonds de roulement
- d) Administratif – Résolution – Transfert épargne rachetable – Fonds carrière et sablière
- e) Administratif – Augmentation salariale – Employé/e/s et élu/e/s de la municipalité – 3,3 %

8. Travaux publics

- a) Travaux publics – Demande PAVL – volet PPA-CE – 12 000 \$
- b) Travaux publics – Montant pour réparations printanières – Réparations chemins municipaux
- c) Travaux publics – Annulation du processus d’appels d’offres – Déneigement chemins municipaux saison 2026-2027; 2027-2028 et 2028-2029

9. Incendie et sécurité

- a) Résolution – Entraide sécurité-incendie MEC régionale

10. Eau potable

- a) Résolution – Embauche d’un entrepreneur – Pression dans le réseau eau potable.

11. Eaux usées

- a) Eaux usées – Renouvellement de la certification – Système de traitement

12. Loisirs

13. Parc des Appalaches

14. Héritage

- a) Comité sur l’avenir de l’Héritage – Suivi
- b) Rencontre avec représentants de l’Évêché La Pocatière - Suivi

15. Avis de motion

Avis de motion – 2026-03 Code d’éthique et de déontologie des élu/e/s

Avis de motion – 2026-04 Règlement sur l’occupation et l’entretien des bâtiments

16. Adoption de règlement

Dépôt : Projet de règlement 2026-02 modifiant le règlement sur le lotissement 1990-2026-02

17. Résolutions diverses



- a) Résolution – Tracé Ligne de transport hydroélectrique – Axe Appalaches – Bas St-Laurent – Orientation
- b) Résolution - Festival des Zombies 2026 – Demande de soutien financier
- c) Résolution – Développement Route de la rivière du Pin – Commission de la toponymie du Québec - Chemin Duquette
- d) Résolution – Demande de remise en place – Financement pour petits établissements – Municipalité de Saint-Hugues
- e) Résolution – Renouvellement – Assurance FQM - Municipalité
- f) Résolution – Demande de soutien financier – 140^e groupe
- g) Résolution – Feuille de temps détaillée – Comptabilité des activités - Inspectrice municipale

18. MRC – Points à souligner

19. Varia

- a) Varia – Résolution – Comptes-rendus activités – Organismes communautaires – Bilan financier
- b) Varia – Résolution – Comité de sélection – Embauche DG et employé municipal

20. Période des questions.

21. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE ET EXTRAORDINAIRE TENUES RESPECTIVEMENT LE 2 MARS ET LE 18 MARS 2026.

2026-04-02 : LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 MARS 2026

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Ghislaine Litière, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 2 mars 2026 tel que soumis.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-03 : LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 18 MARS 2026.

Il est proposé par Sarah Bernier, appuyée par Ghislaine Litière, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2026.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4. APPROBATION DES COMPTES

2026-04-04: APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par Ghislaine Litière et résolu d'approuver le paiement des comptes présentés totalisant 98 659,21 \$ qui incluent les salaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5. APPROBATIONS PAIEMENTS DE FACTURES



2026-04-05: APPROBATION PAIEMENTS – FACTURES

Attendu que des produits/services ont été achetés/rendus à la municipalité de Ste-Euphémie par le/les entreprise/s suivante/s :

- a) Facture – TELUS – Services – Internet – Loisirs – 126,47 \$
- b) Facture – Info Page – Services – 76,75 \$
- c) Facture – Paquet et Fils – Huile à fournaise – Complexe – 1 137,83 \$
- d) Facture – Municipalité NDR – Entente sécurité incendie – 963,52 \$

il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Sarah Bernier et résolu d'autoriser la direction générale à procéder aux paiements de ces factures.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Je, Yves Bernard, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées aux résolutions 2026-04-04 et 2026-04-05.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yves Bernard', is written over a horizontal line.

Yves Bernard, directeur général

6- CORRESPONDANCE

- a) Correspondance – Démission de la conseillère au poste # 5, Mme Mylène Gill.

Le greffier-trésorier mentionne avoir reçu la lettre de démission signée de la conseillère au poste numéro #5 soit Mme Mylène Gill. Le poste devient donc vacant à partir de ce jour. Un calendrier électoral sera mis en place afin de combler cette vacance.

- b) Correspondance – Avis de dépôt d'une pétition citoyenne et de lettres citoyennes – Projets hydroélectriques.

Le greffier-trésorier souligne la réception d'une pétition citoyenne ainsi que de deux (2) lettres provenant de citoyens de la municipalité concernant le trajet de passage de la ligne de transport électrique. M. le maire fait la lecture des documents en question. Ils seront déposés sur le site de la municipalité pour consultation.

- c) Correspondance – CAB – Demande de rencontre – Conseil municipal

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de rencontre de la part des représentants du CAB Montmagny. Les membres du conseil accueillent favorablement cette offre. La direction générale informera les représentants du CAB afin de fixer un moment de rencontre.

- d) Correspondance – Enquête FQM – Rémunération des élu/e/s/.

Le greffier-trésorier informe les membres du conseil qu'il a participé à une enquête sur la rémunération des élu/e/s parrainée par la FQM. Compte tenu que les salaires de élus ainsi que du directeur général sont publics, il n'y avait pas d'enjeu de confidentialité. Un rapport sera éventuellement soumis par la FQM à ce sujet.



- e) Correspondance – Accusé réception – Député Bernard Généreux – Résolution – Responsabilité des fournisseurs de services en télécommunication.

Les membres du conseil sont informés que le député Bernard Généreux a accusé réception de la résolution touchant la sécurité dans les télécommunications et de s'assurer que les fournisseurs prennent action sur le sujet.

7. ADMINISTRATIF

- a) Administratif - Programme de premiers Répondants – FQM

Le maire et le directeur général partagent l'information concernant la rencontre qu'ils ont eu au bureau de la MRC concernant le dossier de la nouvelle entente proposée pour les premiers répondants (PR). Le CISSS-Chaudière-Appalaches incite fortement les municipalités à signer une nouvelle entente de PR. Cette dernière déléguera en totalité la gestion du programme à la municipalité (Reddition de compte et formation). D'autre part, la Fédération québécoise des municipalités suggèrent à ses membres de ne pas signer l'entente telle que proposée.

Suite à la présentation de la situation, les membres du conseil ne prennent aucune action.

2026-04-06 : RÉOLUTION CONCERNANT L'UTILISATION DU FRANÇAIS COMME SEULE LANGUE D'USAGE DANS LE CADRE DES INTERACTIONS AVEC LES CITOYENS/ENNES ET AUTRES INTERMÉDIAIRES

Considérant que l'article 29.15 de la *Charte de la langue française* stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud est un organisme de l'administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition;

En conséquence, il est proposé par Denis Laprise, appuyé par M. Simon Habel, il est résolu ce qui suit :

D'informer le ministère de la Langue française que la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud utilise exclusivement le français dans toutes ses communications;

Que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française;

Que la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site internet de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

- b) Administratif – Action au compte Desjardins de la municipalité – Fonds de roulement.

Le directeur général informe les membres du conseil qu'il a pris action afin de respecter le règlement 2025-05 adopté et promulgué en septembre 2025 pour augmenter le fonds



de roulement à 100 000 \$. Ce montant a donc été placé dans un compte spécifique tel que requis les normes comptables.

2026-04-07 : RÉOLUTION – OUVERTURE FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES – COMPTE DESJARDINS DE LA MUNICIPALITÉ.

Attendu que la municipalité possède une réglementation concernant l'instauration d'un fonds provenant des redevances pour l'exploitation des carrières et sablières sur le territoire de la municipalité;

Attendu que la municipalité doit utiliser ces montants uniquement pour l'entretien des chemins municipaux;

Il est proposé Ghislaine Litière, appuyée par Sarah Bernier, et résolu ce qui suit :
De demander à la direction générale de procéder à l'ouverture d'un compte uniquement dédié à la perception des redevances concernant les carrières et sablières et d'en assurer la saine gestion;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2026-04-08 : RÉOLUTION – AUGMENTATION SALARIALE – ÉLUS/ES – EMPLOYÉ/E/S MUNICIPAUX – 3,3 %

Attendu que la réglementation actuelle autorise une augmentation salariale par résolution pour les élu/e/s pouvant aller jusqu'à l'IPC (Québec) selon les données de Statistique Canada;

Attendu que lors de l'élaboration du budget, les membres du conseil ont planifié et budgété une augmentation salariale de 3,3 % (IPC – Québec) pour les élu/e/s ainsi que les employé/e/s municipaux à l'exception du directeur général;

Il est proposé par Sarah Bernier, appuyée par Jean-Claude Giroux, et résolu ce qui suit :

D'autoriser une augmentation salariale de 3,3 % pour l'année 2026 pour les employé/e/s municipaux ainsi que pour les élu/e/s rétroactive au 1^{er} janvier 2026.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

8. TRAVAUX PUBLICS

- a) Travaux publics – Demande de PAVL – Volet PPA-CE – 12 000 \$

Les membres du conseil sont informés qu'une demande a été placée auprès du PAVL PPA-CE (enveloppe député) pour des achats en signalisation de sécurité pour les chemins municipaux. Le montant demandé s'élève à 12 000 \$.

RÉSOLUTION 2026-04-09 : RÉOLUTION CONCERNANT LES TRAVAUX PRINTANIERS DE RÉPARATION DE LA CHAUSSÉE DES CHEMINS MUNICIPAUX – AUGMENTATION DE LA LIMITE CONTRACTUELLE DU POUVOIR DE DÉPENSER DE LA DIRECTION GÉNÉRALE;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud a la responsabilité et l'entretien des chemins municipaux sur ton territoire;

ATTENDU QUE la saison hivernale et l'arrivée de la saison printanière ont causé des nids de poule et des bris de chaussée de façon significative et à de multiples endroits;



9. SÉCURITÉ ET INCENDIE

RÉSOLUTION 2026-04-11 : RÉSOLUTION CONCERNANT LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE STE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD AU PROJET FRR COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Berthier-sur-Mer, Lac Frontière, Montmagny, Notre-Dame-du-Rosaire, Sainte-Apolline-de-Patton, Cap Saint-Ignace, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Sainte-Lucie-de-Beauregard, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Just-de-Bretonnières, Sainte-Paul-de-Montminy, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et St-François-de-la-Rivière-du-Sud désirent présenter un projet de mise en commun services incendie dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sarah Bernier, appuyée par M. Simon Habel et résolu ce qui suit :

Le conseil de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud s’engage à participer au projet de mise en commun services incendie dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud accepte d’assumer une partie des coûts, à savoir l’apport minimal exigé dans le cadre du programme;

Le conseil de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud nomme la Ville de Montmagny, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Le conseil désigne le directeur général, M. Yves Bernard pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l’organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Adopté à l’unanimité des conseillers présents.

10. EAU POTABLE

2026-04-12 : RÉSOLUTION – EMBAUCHE D’UN ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ – DOMAINE DE LA DISTRIBUTION DE L’EAU POTABLE – ÉVALUATION PRESSION DANS LE RÉSEAU.

Attendu que la municipalité possède un système de perception et de distribution d’eau potable;

Attendu que certains secteurs du réseau ont des enjeux de pression d’eau potable;

Attendu que le complexe municipal possède un surpresseur inactif dans son sous-sol et qui pourrait potentiellement être utilisé;

Attendu qu’une évaluation des installations en lien avec la distribution de l’eau potable serait appropriée;



ATTENDU QUE la municipalité n'a pas procédé à l'embauche d'un employé des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Claude Giroux, appuyée par Mme Ghislaine Litière et résolu ce qui suit :

D'autoriser la direction générale à prendre action pour la réparation des bris de chaussée sur les chemins municipaux;

D'augmenter la limite contractuelle de la direction générale pour la portée à 5 000 \$ au lieu de 3 000 \$ pour les travaux de réparation des chemins municipaux uniquement;

RÉSOLUTION 2026-04-10 : RÉSOLUTION CONFIRMANT L'ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO # 2026-03-24 POUR LE DENEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX POUR LES SAISONS 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 (PLUS UNE SAISON OPTIONNELLE) ET/OU 2026-2027-2027-2028 2028-2029 2029-2030 (PLUS UNE SAISON OPTIONNELLE) ET MANDATANT LE CABINET TREMBLAY, BOIS ET MIGNEAULT DE PROCÉDER À LA RÉVISION DU DEVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LE DENEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud souhaite aller dans un processus d'appel d'offres afin de répondre à son besoin de service concernant le déneigement des chemins municipaux durant les périodes hivernales;

ATTENDU QU'un appel d'offre a été effectué en date du 24 mars 2026 et déposé sur le SEAO mais qu'il n'a pas été publié dans un journal distribué sur le territoire de la MRC de Montmagny ou un journal spécialisé;

ATTENDU QU'une nouvelle réglementation est entrée en vigueur depuis le 1^{er} avril 2026 concernant la gestion des contrats pour les organismes municipaux (municipalité);

ATTENDU QUE cette nouvelle loi (Loi sur les contrats des organismes municipaux) modifie de façon notable les balises d'attribution de contrats de services et autres;

ATTENDU QUE le devis actuel concernant l'appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux ne contient pas les modifications des nouvelles règles applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sarah Bernier, appuyée par M. Denis Laprise et résolu ce qui suit :

Que le conseil municipal confirme le retrait et l'annulation de l'appel d'offres déposé sur le SAEO en date du 24 mars 2026 relativement au déneigement des chemins municipaux pour 3 saisons (plus une année d'option) et/ou 4 saisons (plus une année d'option);

Que le conseil municipal demande à la direction générale de procéder à la révision du devis d'appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux en vue d'une future publication;

Que le conseil municipal autorise la direction générale à demander une révision du devis concernant le déneigement des chemins municipaux au cabinet Tremblay, Bois & Migneault;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.



Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Ghislaine Litière, et résolu ce qui suit :

De demander à la direction générale de procéder à la recherche d'un entrepreneur spécialiste pour vérifier l'état du réseau de distribution de l'eau potable.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

11. EAUX USÉES

Aucun point n'est soulevé sous cet item.

12. LOISIRS

Aucun point n'est soulevé sous cet item.

13. PARC DES APPALACHES

Aucun point n'est apporté sous cet item.

14. HÉRITAGE

- a) Comité sur l'avenir de l'Héritage – Suivi

Aucune rencontre du comité sur l'avenir de l'Héritage a eu lieu.

- b) Rencontre avec les représentants de l'Évêché de La Pocatière – Suivi

Monsieur le maire ainsi que le directeur général ont rencontré jeudi le 19 mars 2026 aux bureaux de l'Évêché à La Pocatière. Le maire effectue un bref retour sur les discussions tenues avec les représentants de l'Évêché. Il a été rappelé à ces derniers les demandes du conseil municipal de Sainte-Euphémie soit l'annulation de l'acte de convention et la cession sans conditions du bâtiment. Les représentants nous ont signifié avoir pris note des demandes et qu'ils sont disposés à y répondre favorablement. Nous devrions avoir un retour dans le courant du mois de mai.

À noter, compte-tenu que le conseiller Jean-Claude Giroux est bénévole pour le conseil de la Fabrique, il a quitté la salle lors de la séance de travail lors des discussions sur ce point.

15. AVIS DE MOTION

Avis de motion – 2026-03 Code d'éthique et de déontologie des élu/e/s.

Un avis de motion est donné par le conseiller Denis Laprise pour la présentation du règlement 2026-03 sur le Code d'éthique et de déontologie des élu/e/s.

Avis de motion – 2026-04 Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Un avis de motion est donné par la conseillère Sarah Bernier pour la présentation du règlement 2026-04 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments.

16. ADOPTION DE RÈGLEMENT



Dépôt : Projet de règlement 2026-02 modifiant le règlement sur le lotissement numéro 1990-111. – Premier projet de règlement -

17. RÉOLUTIONS DIVERSES

2026-04-13 – RÉOLUTION – TRACÉ LIGNE DE TRANSPORT ÉLECTRIQUE – AXE APPALACHES – BAS ST-LAURENT – ORIENTATION MUNICIPALE

Attendu qu'un projet de transport de ligne électrique est prévu sur le territoire de la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud;

Attendu qu'une séance de consultation publique a eu lieu dans la municipalité le 26 mars afin de présenter le projet aux propriétaires d'immeubles de la municipalité;

Attendu que deux possibilités de trajets sont envisagées sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux, et résolu ce qui suit :

Que la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud se montre en accord avec le tracé nord du projet de transport de ligne électrique soit le tracé passant sur les propriétés des terres publiques (ministère des Ressources naturelles).

En faveur de la résolution : 2 votes

Contre la résolution : 3 votes

La résolution est rejetée

2026-04-14 – RÉOLUTION – LIGNE DE TRANSPORT ÉLECTRIQUE – PROJET APPALACHES-BAS-ST-LAURENT – VISION GLOBALE

Attendu que la ligne haute tension Axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent prévue par Hydro-Québec comporte des options de tracé qui traversent le territoire de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud;

Attendu que la municipalité élabore présentement une planification stratégique 2026-2031 pour se donner des leviers qui favoriseront sa vitalité et son attractivité;

Attendu que dans le sondage mené auprès de la population dans le cadre de la planification stratégique, les répondants ont identifié à 74 % la beauté des paysages, à 81 % la tranquillité et la nature, à 66 % le plein air, à 58 % l'environnement forestier comme étant les attraits de la municipalité;

Attendu que dans le même sondage, les répondants ont exprimé à 63 % le souhait du développement d'une économie touristique, notamment par la promotion du parc des Appalaches (63 %) et par des investissements dans des infrastructures touristiques;

Attendu que dans le même sondage, une préoccupation a été exprimée pour la protection des espaces naturels, des forêts, des paysages et de la biodiversité pour les générations futures;

Attendu que l'accès à la Rivière-du-Sud a été nommé comme une ambition citoyenne par 58 % des répondants au sondage, que cet élément est également ressorti dans les



entrevues individuelles, en plus de l'accès au lac Chartier, situé sur les terres publiques, au nord de la municipalité;

Attendu qu'une rencontre citoyenne a eu lieu le 14 mars, dans laquelle le tracé sud était rejeté et où plusieurs voix ont aussi rejeté le projet de ligne haute tension dans son entièreté, dans la mesure où il ouvre la porte à davantage de projets éoliens dans les Appalaches et la vallée du Saint-Laurent;

Attendu que l'Axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent est destiné à transporter de l'électricité produite par de nouveaux parcs éoliens tout le long de son parcours et que de nombreuses voix s'élèvent au Québec pour remettre en question le développement très rapide de la filière éolienne ainsi que la manière dont il est fait et justifié, notamment Vent d'élus, l'Union des consommateurs, le Regroupement Vigilance Énergie Québec, le Syndicat canadien de la fonction publique (travailleurs d'Hydro-Québec);

Attendu que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a publié son Rapport préliminaire en vue de l'établissement du Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques, dans lequel une voie de dépense énergétique faible se révèle moins coûteuse, moins risquée et plus favorable à la transition énergétique;

Attendu que les élus municipaux doivent adopter une vision à long terme et prudente;

Attendu que les élus municipaux ont la responsabilité de faire entendre le point de vue des citoyens;

Il est proposé par Sarah Bernier, appuyée par Ghislaine Litière, et résolu ce qui suit :
Que la municipalité de Sainte-Euphémie refuse le projet de ligne haute tension d'Hydro-Québec et demande que d'autres options soient examinées pour choisir des voies de développement plus sobres qui favoriseraient véritablement la transition énergétique, pour améliorer l'efficacité écoénergétique du Québec, et pour éviter la privatisation de l'électricité.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise :

- au siège social d'Hydro-Québec,
- au député provincial, M. Mathieu Rivest,
- au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, M. Jean Boulet.

En faveur de la résolution : 3 votes

Contre la résolution : 1 vote

Ne vote pas : 1 vote (le conseiller mentionne qu'il a de la difficulté à comprendre la portée de la résolution et préfère ainsi s'abstenir de voter)

La résolution est adoptée à majorité.

En vertu de l'article 142 3.) du code municipal, le maire suspend l'application de cette résolution. Elle sera donc soumise au vote à la prochaine séance régulière du conseil. Donc cette résolution n'est pas en vigueur.

2026-04-15 : RÉSOLUTION – DEMANDE COMMANDITE – FESTIVAL DES ZOMBIES – SAINT-PAUL.

Attendu que le festival des Zombies est une organisation dont la totalité des profits nets est destiné à la prévention du suicide;



Attendu que la prévention du suicide pour notre région représente un enjeu que l'on doit prendre en considération;

Attendu que l'organisation du festival a démontré dans les précédentes éditions un sérieux dans sa démarche;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Ghislaine Litière, et résolu ce qui suit :

D'octroyer une commandite au montant de 200 \$ pour le festival des Zombies au nom de la municipalité de Sainte-Euphémie.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2026-04-16 – RÉOLUTION – CONFIRMATION – NOM DE RUE – COMMISSION TOPONYMIE DU QUÉBEC – CHEMIN DUQUET

Attendu que le nom de rue municipale doit faire l'objet d'une adoption par le conseil municipal qu'elles soient publiques ou privées;

Attendu que la Commission de toponymie du Québec doit être informée de ces noms afin de confirmer leur intégration dans la toponymie du Québec;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Ghislaine Litière, et résolu ce qui suit :

Que la rue suivante (voir tableau 1) soit officiellement intégrée à la géographie municipale de Ste-Euphémie;

Que la direction générale achemine une copie de cette résolution pour confirmation par la CTQ de l'usage du nom de ces rues qui sont situées sur notre territoire, soit officiellement approuvé;

Tableau 1

<i>Domaine de la Rivière du Pin</i>				
Chemin Duquet	6 698 546	2,35 kilomètres	46.74577 -70.46909	Nom donné par le propriétaire

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2026-04-17 – RÉOLUTION – DEMANDE D'APPUI – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – DEMANDE DE REMISE EN PLACE DE L'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PETITS ÉTABLISSEMENTS.

ATTENDU QU'UNE demande d'appui a été reçue le 5 février 2026 par la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

ATTENDU QUE la Fabrique de Sainte-Hélène désire faire aménager un ascenseur à l'église, puisqu'il y a également des activités de type communautaire au rez-de-chaussée, mais aussi au sous-sol et qu'elle espère recevoir une aide financière de la SHQ dans le Programme de Petits établissements accessibles (PEA);

ATTENDU QU'aucune autre forme d'aide financière pour les propriétaires de petits établissements n'existe, à l'exception du programme PEA qui est sous arrêt temporaire



indéterminé et que malgré la bonne volonté de faire des adaptations nécessaires pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, le résultat se conclut principalement par l'octroi d'une subvention pour permettre la réalisation des modifications nécessaires à de telles adaptations;

ATTENDU QUE la directrice générale de la Municipalité a discuté avec monsieur Jean-François Nogue, représentant de la MRC des Maskoutains, pour les programmes de rénovations et que celui-ci a mentionné un arrêt temporaire du programme PEA depuis le 1er avril 2025 et que les formulaires ne sont pas accessibles pour pouvoir transmettre une demande pour être sur la liste d'attente;

ATTENDU QU'il est primordial de poursuivre les améliorations pour donner accès aux établissements à toute la population, incluant les personnes handicapées, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et également les parents avec de jeunes enfants et que pour ce faire, il est essentiel d'avoir des établissements accessibles;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et la Société d'habitation du Québec doivent avoir la sensibilité de permettre l'accès à tous dans les établissements qui offrent des activités culturelles ou communautaires ou sportives, tel qu'il est le cas pour l'église de Sainte-Hélène-de-Bagot;

Il est proposé par Ghislaine Litière, appuyée par Jean-Claude Giroux, et résolu ce qui suit :

D'APPUYER la Fabrique de Sainte-Hélène dans ses démarches de demande d'aide financière aux fins de faire l'installation d'un ascenseur pour l'église de Sainte-Hélène-de-Bagot, afin de permettre l'accès à tous dans cet établissement qui offre des activités culturelles, communautaires et sportives;

DE demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de voir la possibilité de rendre à nouveau le Programme Petits établissements (PEA) disponible dans un esprit de permettre l'accès aux établissements à toute la population, incluant aux personnes handicapées, aux personnes à mobilité réduites, aux personnes âgées et également aux parents avec de jeunes enfants;

DE demander l'appui des municipalités et MRC du Québec pour la remise en place du Programme Petits établissements accessibles (PEA) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour aider nos communautés à avoir accès à de l'aide financière pour assurer l'accessibilité des petits établissements dans nos communautés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION 2026-04-18 : RENOUELEMENT DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD (FQM) – MODIFICATION DE LA FRANCHISE AFIN DE LA PORTER DE 10 000\$ À 25 000\$.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud de par ses activités doit avoir une couverture d'assurance pour permettre une protection de la valeur de ses biens en cas de dommages et aussi pour couvrir sa responsabilité civile;

ATTENDU QUE la couverture d'assurance actuelle est assujettie à une franchise de 10 000 \$ pour différents événements admissibles;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite modifier son niveau de franchise actuel afin de l'augmenter à 25 000 \$;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Laprise, appuyée par Jean-Claude Giroux et résolu ce qui suit :

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud renouvelle sa couverture d'assurance avec la FQM (Assurance);

Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud donne directive au directeur général de prendre action afin de demander à la compagnie d'assurance de porter le montant de la franchise à 25 000 \$

Adopté à la majorité des conseillers présents

f) Demande de soutien financier – Groupe 140^e scouts – Voyage à Vancouver

Le conseil municipal confirme la réception d'une demande de soutien financier pour un voyage à Vancouver organisé par le groupe 140^e scouts. Le conseil municipal ne prend aucune action face à cette demande.

2026-04-19 – RÉOLUTION – DEMANDE DE FEUILLE DE TEMPS DÉTAILLÉE – COMPTABILITÉ DES ACTIVITÉS – INSPECTRICE MUNICIPALE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud utilise les services d'une inspectrice municipale offerte par la MRC de Montmagny;

ATTENDU QUE la municipalité consacre un montant important pour les frais en lien avec l'inspection;

ATTENDU QU'actuellement nous recevons une facturation aux trois (3) mois ce qui rend difficile le suivi des dossiers;

ATTENDU QUE cette facturation ne comprend pas la totalité des éléments nécessaires au suivi de la comptabilité et de la facturation annuelle (noms des dossiers, nombre de permis, nombre d'inspections effectuées etc)

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Ghislaine Litière, et résolu ce qui suit :

De demander au gestionnaire de l'inspecteur/inspectrice de la municipalité de Ste-Euphémie une facturation plus détaillée comprenant les activités (nombre d'émission de permis, nombre de visites d'inspection, nombre d'émission de lettre de collaboration; nombre de temps de préparation de dossier pour un CCU etc) et le temps alloué pour chacune de ses activités;

De demander au gestionnaire de l'inspecteur/inspectrice de la municipalité de Ste-Euphémie d'acheminer cette facturation sur une base mensuelle;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

18. MRC – POINTS À SOULIGNER

Monsieur le maire effectue un retour sur les discussions qu'il y a eu lors de la dernière séance de la MRC.



19. VARIA

2026-04-20 - RÉOLUTION DEMANDANT LA COLLABORATION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF POUR OBTENTION D'UN BILAN FINANCIER DE LEUR ORGANISATION

Attendu que les organismes municipaux de Sainte-Euphémie représentent un atout important pour la collectivité;

Attendu que certains organismes municipaux occupent des locaux de façon continue dans les bâtiments, propriété de la municipalité;

Attendu que le conseil municipal contribue financièrement (argent et/ou services) à certains organismes pour leur fonctionnement;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Sarah Bernier, et résolu ce qui suit :

De demander à la direction générale d'acheminer une lettre demandant leur collaboration aux organismes suivants : Comité des Loisirs, Comité de l'Héritage, Cercle des Fermières, Mains Unies et Comité responsable du Gym Sud-Riverain pour obtenir un bilan financier sommaire de leur comité et de leurs activités.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2026-04-21 – RÉOLUTION – CRÉATION DU COMITÉ DE SÉLECTION – NOUVELLES EMBAUCHES – DIRECTION GÉNÉRALE – EMPLOYÉ DES TRAVAUX PUBLICS

Attendu que des embauches sont prévues pour la municipalité de Sainte-Euphémie au niveau de la direction générale ainsi qu'aux travaux publics;

Attendu qu'un comité de sélection doit se pencher sur les candidatures soumises, effectuer une pré-sélection et effectuer les entrevues d'embauche;

Attendu qu'un minimum de trois personnes doit être présents sur ce comité incluant de facto le maire et le directeur général;

Il est proposé par Sarah Bernier, appuyée par Ghislaine Litière, et résolu ce qui suit :

Que le comité de sélection soit composé des personnes suivantes : M. le Maire, Daniel Mercier, du conseiller M. Denis Laprise et du directeur général, Yves Bernard.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

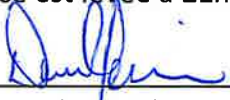
2026-04-22: RÉOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé Denis Laprise, appuyé par Ghislaine Litière, et résolu de demander à M. le maire de lever la séance.



Adopté à l'unanimité des conseillers

La séance est levée à 21h00



Daniel Mercier, Maire

*Je, Daniel Mercier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal **à l'exception de la résolution # 2026-04-14 pour laquelle je refuse d'apposer ma signature.**



Yves Bernard, directeur général/greffier-trésorier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 7 avril 2026.